

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles touristiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelles touristiques

Nouvelle carte « Camping en Suisse »

Au début d'avril est parue la nouvelle carte des camps de camping en Suisse, éditée par l'Office national suisse du Tourisme à Zurich. Cette carte, très complète, indique tous les emplacements normalement équipés, recensés au cours des deux dernières années. Une numérotation, au verso, permet leur recherche rapide et aisée. Les indications comportent pour chacun des camps, adresse, numéros postal et de téléphone. Figurent également sur cette carte la liste des cols alpestres leur déclivité, ainsi que les possibilités de transport des voitures par les tunnels alpestres.

« Le printemps des moins jeunes » Heureuse initiative de la Société suisse des hôteliers

(C.P.S.) La Suisse compte aujourd'hui à peu près autant de rentiers AVS que d'enfants en âge de scolarité. Il y a actuellement chez nous cinq fois plus de personnes ayant dépassé soixante-cinq ans et huit fois plus ayant dépassé quatre-vingts ans qu'il y a un siècle.

Or la moitié environ de ces rentiers AVS ont fait l'acquisition, pour la modique somme de 50 F (au lieu de 290 F) de l'abonnement demi-tarif des CFF qui leur donne accès à un réseau de 14 000 km. Si rapidement entré dans les mœurs des rentiers AVS, cet abonnement n'a d'ailleurs plus besoin d'être présenté au lecteur. Mais il est à l'origine d'une autre initiative

des plus heureuses que, sous l'impulsion de son président central, M. E. Scherz, la Société suisse des hôteliers vient de prendre en faveur des bénéficiaires de cet abonnement, initiative dont elle a exposé les modalités à l'occasion d'une conférence de presse réunie à Berne.

Comme l'a exposé M. H. Bircher, directeur de la S.S.H., plus de cinq cents hôtels se sont déclarés prêts à participer à la campagne « Le printemps des moins jeunes » en leur offrant, hors saison, la chambre et le petit déjeuner (taxes, chauffage, etc., inclus) à des prix forfaitaires uniformes. Ces prix varient de 10 F à 35 F suivant la catégorie de l'hôtel. Mais plus de la moitié des participants demandent un prix de 15 F. Les bénéficiaires de ces conditions sont entièrement libres de prendre leurs repas dans les hôtels où ils logent où ailleurs. Si un couple descend dans un hôtel participant, seul l'un des conjoints doit posséder l'abonnement. Grâce à cette solution, la possibilité est donnée à des couples dont seul l'un des conjoints a atteint l'âge de l'AVS de faire en commun des séjours à l'hôtel. Précisons encore que les prix indiqués ci-dessus sont uniformément majorés de 5 F par jour chambre avec douche ou bain.

Ces avantages sont consentis par les hôtels dont la liste sera à disposition, ces prochains jours, aux guichets des CFF, des cars postaux et autres entreprises de transport, pendant les périodes calmes d'entre-saison, et ce depuis le 1^{er} avril 1969. C'est ainsi qu'ils seront valables du 1^{er} avril au 30 juin 1969 (Pâques et Pentecôte exceptés), du 1^{er} septem-

bre au 15 décembre 1969 et du 10 avril au 31 janvier 1970.

C'est-à-dire au printemps, au début de l'été, en automne et en hiver, soit aux époques où la plupart des régions de vacances de notre pays se montrent sous leur meilleur jour.

Après le succès remporté par les abonnements à demi-tarif pour les pensionnés de l'AVS, il est permis de penser que l'initiative prise par la Société suisse des hôteliers est promise à un bel avenir. Car ce n'est pas tout que de pouvoir se déplacer, encore faut-il pouvoir se loger à des conditions avantageuses. Comme les hôtels participants se répartissent sur toutes les régions du pays, aussi bien dans les villes que dans les centres de villégiature, les intéressés qui, étant plus la plupart libres en tout temps, pourront s'offrir des séjours ou des voyages à travers la Suisse à des conditions abordables et bénéficier des périodes les moins encombrées et les plus séduisantes aussi. Du même coup, ils assureront à l'industrie hôtelière une continuité dans l'exploitation dont elle a le plus grand besoin.

